



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 86 de l'ordre du jour

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et par l'Assemblée générale
à sa vingt-cinquième session extraordinaire**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général à l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2004/70)* pour qu'elle l'examine à sa cinquante-neuvième session au titre du point 86, conformément à la décision 2004/300 du Conseil économique et social.

* Le document E/2004/70 a été distribué à part.